



Politique de remboursement – CS Titans

1. Traitement du dossier

Toute demande de remboursement doit être soumise par écrit à l'aide du formulaire disponible dans la section Inscriptions/Événements du site web : www.cstitans.com.

1.1 Si la demande d'inscription n'a pas encore été traitée, 100 % du coût d'inscription sera remboursé. Si elle a été traitée, les frais annuels d'affiliation seront déduits du montant.

1.2 En cas d'annulation d'une activité par le club avant le début de la saison, le remboursement sera complet. Les frais d'affiliation seront non remboursables si le joueur est inscrit à une autre activité.

1.3 Le club se réserve le droit d'annuler les groupes ou équipes incomplets.

1.4 Les séances annulées pour cause d'intempéries ou d'indisponibilité de terrain (hors du contrôle du club) ne seront ni remboursées ni reprises.

*** Le club n'est pas responsable du nombre de matchs offerts par la région et ne peut être tenu responsable d'une disparité. ***

2. Résiliation par le participant – Saison été

2.1 Avant la date limite d'inscription : remboursement complet des frais d'inscription, à l'exception des frais d'affiliation.

2.2 Après la date limite mais avant le début des activités : un montant de 40 \$ sera retenu. Les frais d'affiliation sont également non remboursables.

2.3 Après le début des entraînements : 25 % des frais d'inscription seront remboursés, moins les frais d'affiliation.

2.4 Après le début des matchs : aucun remboursement ne sera accordé.

2.5 Pour blessure ou raison médicale : sur présentation d'un billet médical, un remboursement au prorata peut être accordé pour le volet récréatif, si l'équipe n'a pas dépassé la mi-saison.

*** Le club n'est pas responsable du nombre de matchs offerts par la région et ne peut être tenu responsable d'une disparité. ***

3. Résiliation par le participant – Saison automne/hiver

3.1 Avant la date limite d'inscription : remboursement complet des frais d'inscription, moins les frais d'affiliation.

3.2 Après la date limite mais avant le début des activités : 40 \$ sera retenu, en plus des frais d'affiliation.

3.3 Après le début des entraînements : aucun remboursement ne sera accordé.

3.4 Après le début des matchs : aucun remboursement ne sera offert.

3.5 Pour blessure ou raison médicale : remboursement au prorata possible sur présentation d'un billet médical, si l'équipe n'a pas dépassé la mi-saison.

*** Le club n'est pas responsable du nombre de matchs offerts par la région et ne peut être tenu responsable d'une disparité. ***

4. Équipe adulte – Saison été et hiver

4.1 Les inscriptions adultes sont considérées comme collectives. Aucun remboursement individuel ne sera accordé, quelle que soit la raison de l'abandon.

4.2 En cas de blessure : un remboursement au prorata peut être envisagé avec billet médical, si l'équipe n'a pas dépassé la mi-saison.

5. Détails de remboursement

5.1 Les remboursements sont effectués par virement bancaire (avec spécimen de chèque) ou sur la carte de crédit utilisée lors de l'inscription.

5.2 Le délai de traitement est d'au moins 30 jours ouvrables.

5.3 Lien utile :

- [Formulaire de remboursement](#)

Tout joueur (ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance de la présente politique lors de son inscription et en accepte les modalités.